

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Pouvoir(s) : 3

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h33), Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Hélène BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Bastien FLACON, M. ARANDEL Jean-Paul

Absent(s) : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Hélène BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART à Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bastien FLACON à Mme Monique CHAPPUIS,

Secrétaire de séance : M. André VAGNAIR

OBJET DELIBERATION N° 2022-11-71

CONSTRUCTION D'UN POLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE VALIDATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT LANCEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2021, les élus ont décidé de se faire assister dans leur projet de construction d'un nouveau pôle scolaire et périscolaire, devenu nécessaire par l'accroissement de la population et des effectifs de l'école.

En novembre 2021, le Conseil Municipal décidait de valider le projet de construction de pôle scolaire et périscolaire d'un montant de 4 536 300 € HT et de lancer les demandes de financements.

Compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières, de la hausse des taux d'emprunts et de l'absence de réponses de certaines administrations aux demandes de subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal a décidé en juin dernier, de solliciter le cabinet AGI pour la réalisation d'une nouvelle étude ayant pour objet le projet de création de 2 classes avec sanitaires dans la salle des fêtes et d'une salle pour le périscolaire.

Le nouveau projet proposé ainsi que le plan de financement prévisionnel établi sur des valeurs d'octobre 2022, sans consultation d'entreprises, sont présentés.

Montant de l'opération :

Nature	Montant HT
Maitrise d'œuvre aménagement salle des classes dans salle des fêtes	62 630.00 €
Ingénierie – contrôles... aménagement salle des classes dans salle des fêtes	37 400.00 €
Aménagement salle des classes dans salle des fêtes	463 500.00 €
Construction salle de sieste	148 000.00 €
Maitrise d'oeuvre salle de sieste	17 760.00 €
Construction bâtiment pour la nouvelle salle des fêtes	850 000.00 €
Maitrise d'œuvre pour la nouvelle salle des fêtes	85 000.00 €
TOTAL	1 664 290.00 €

Financement de l'opération :**1) Financements publics :**

		Montant de la subvention sollicitée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne	€	
- DETR		500 000.00 €	30.04
- DSIL			
- Autres subventions État (à préciser).....			
- Conseil régional		332 192.28 €	19.96
- Conseil départemental		499 287.00 €	30.00
- EPCI (Fonds de concours)	€	
- Autres financements publics (à préciser)	FNADT, DRAC, ANS, FISA,...€	
	Ademe€	
Sous total financement public		1 331 479.28 €	80.00

2) Apport de la collectivité :

- Fonds propres		20.00
- Emprunt(s)	332 810.72 €	
Sous total autofinancement	332 810.72 €	20.00

TOTAL éligible pour le calcul de la subvention :	1 664 290.00 €	100
---	-----------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

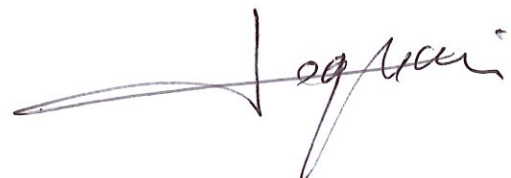
APPROUVE le principe de réalisation de ce 2^{ème} projet proposé ainsi que le plan de financement nécessaire à sa réalisation.

AUTORISE Mme le Maire à solliciter les aides de l'État dans le cadre de la DETR 2023 ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de financer ce projet : Conseil Départemental, Conseil Régional...

Le Maire



Le secrétaire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le